



ZFE : interdiction de circulation pour ces voitures depuis le 1er janvier 2024



Avis aux conducteurs de véhicules thermiques ! Depuis le 1^{er} janvier 2024, les voitures Crit'Air 4 n'ont plus le droit de circuler dans les métropoles avec des zones à faibles émissions (ZFE).

Les véhicules de plus de 17 ans sont désormais interdits de circulation dans les ZFE

L'année 2024 marque un tournant important pour les conducteurs de véhicules anciens. Depuis 2015, plus de 11 métropoles françaises détiennent des zones à faibles émissions, aussi appelées ZFE. Ce dispositif a été mis en place par la loi d'orientation mobilité et vise à réduire de près de 40 % la pollution des villes, pollution qui serait responsable, d'après Santé publique, de près de 40 000 décès par an. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2024, plusieurs métropoles, dont Lyon, Grenoble, Strasbourg, ou encore Montpellier, interdisent désormais la circulation pour tous les véhicules porteurs de la vignette Crit'Air 4.

Autrement dit, si vous êtes détenteurs d'un véhicule qui a été immatriculé entre 2001 et le 31 décembre 2005, vous ne pourrez plus conduire dans les ZFE. Cette interdiction concerne également les conducteurs de deux-roues immatriculés entre le 1^{er} juin 2000 et le 30 juin 2004.

Face à une mesure qui impactera des millions d'automobilistes, certaines villes ont opté pour une période pédagogique, sans verbalisation, pour habituer progressivement les citoyens à ces changements. À Grenoble, par exemple, une période de transition de six mois a été annoncée, durant laquelle les contrevenants ne seront pas sanctionnés. À Strasbourg, cette période pédagogique s'étend sur toute l'année 2024. Les automobilistes sont par conséquent invités à se renseigner directement auprès de leur commune pour connaître le calendrier exact.

ZFE : les ménages modestes sont les plus impactés

Cette mesure, bien qu'importante pour l'environnement, n'est pas sans conséquences pour les automobilistes. Des millions de véhicules sont concernés par cette interdiction,



ce qui soulève d'importantes questions économiques et sociales.

Les propriétaires de voitures anciennes, souvent des ménages aux revenus modestes, sont particulièrement touchés.

Le coût du remplacement par des véhicules plus récents et moins polluants est une préoccupation majeure pour beaucoup. Pour favoriser le passage à l'électromobilité, le gouvernement ne cesse de multiplier les incitations financières : revalorisation du bonus écologique qui pourra désormais s'élever à 7 000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique neuf, création du dispositif de leasing social (location d'une voiture électrique à 100 euros par mois pour les ménages les plus modestes), revalorisation de la prime à la conversion, etc.

Malgré toutes ces incitations, les automobilistes français restent particulièrement réticents aux ZFE et à l'interdiction progressive des véhicules Crit'Air. En effet, d'après une étude de BVA pour AutoJM, 77 % des Français souhaiteraient garder leur véhicule actuel le plus longtemps possible et 51 % des automobilistes sont contre les ZFE. La nécessité de maintenir une mobilité accessible à tous, tout en poursuivant les objectifs écologiques, représente donc un équilibre délicat à atteindre pour les autorités. Il se pourrait bien que la voiture, autrefois symbole de liberté, devienne un produit de moins en moins accessible, et in fine, un marqueur social.

